

Crise Sanitaire COVID 19

Protocole Sanitaire des Piscines

Document adressé aux clubs et associations

Applicable au 2 septembre 2020

La réouverture progressive des 5 équipements a fait l'objet d'un protocole sanitaire renforcé qui a permis une reprise des entraînements sportifs puis une saison estivale dans le respect du cadre réglementaire et des recommandations sanitaires de l'Agence Régionale de la Santé. La rentrée scolaire est une étape supplémentaire avec en perspective la reprise des activités associatives, les activités scolaires et universitaires et les activités municipales de natation.

1- ADAPTATION DES FREQUENTATIONS

- Les FMI des 5 établissements sont maintenues à 50 % des fréquentations maximum autorisées par le POSS.

	Fréquentation Maximum
AquaVita	725
Jean Bouin	175
Monplaisir	60
Belle Beille	60
Roseraie	60

- Le chef d'établissement ou son représentant sont susceptibles d'adapter la fréquentation maximum en fonction du nombre de surveillants de la météo et du type de public accueilli.

2- MESURES DE PROTECTION DES PUBLICS

- Port du masque :
 - Le port du masque est obligatoire avant d'entrer dans la piscine jusqu'aux cabines ainsi que dans les vestiaires collectifs. (Même obligation pour la sortie de l'établissement)
 - Le port du masque reste facultatif pour les enfants de moins de 11 ans.
 - Les adultes accompagnateurs non nageurs ont obligation de porter le masque pendant toute la durée de leur passage dans l'équipement. (compris sur les bassins)
 - Les maitres-nageurs, les coaches et les enseignants doivent porter le masque pendant la phase d'accueil et d'échange avec leur groupe à l'exception des phases d'intervention en cours ou en entraînement qui permet une distanciation prolongée de plus de 2 m.
- Distanciation :
 - Les distanciations sociales sont de 1m minimum entre chaque personne (en deçà, le masque constitue la meilleure protection).
- Gel Hydro Alcoolique :
 - Des colonnes de gel hydro alcoolique sont mises à disposition des nageurs aux différents accès à l'équipement.
 - Le personnel et les coaches et les adultes accompagnateurs veilleront à l'utilisation systématique du gel hydro alcoolique.
- Les sèche cheveux et les sèche mains restent hors service.
- Le strict respect des règles d'hygiène : absences de troubles respiratoires et digestifs, douches savonnées reste renforcé.

- Il est rappelé que le bonnet est obligatoire pour les nageurs en cours de natation et fortement recommandé pour les autres usagers.

3- VESTIAIRES / SANITAIRES

- Cabines individuelles :
 - L'utilisation des cabines individuelles sera privilégiée à l'utilisation des vestiaires collectifs.
 - Les poignées, dispositifs de fermeture, bancs et sols seront désinfectés avant la séance et régulièrement pendant la durée de la séance.
- Vestiaires collectifs :
 - Les vestiaires collectifs sont désinfectés (sol, bancs et poignées) avant chaque occupation par un nouveau groupe ou nouvelle classe.

4- ACCES AUX BASSINS ET DEROULEMENT DE LA SEANCE DE NATATION

- Clubs :
 - Une note d'information définissant le cadre général de l'accueil des clubs et associations dans les établissements sportifs établissements sportifs couverts a été transmise aux associations. Cf annexe
 - Le coach ou le maître-nageur de l'association gère son groupe pendant les accès au bassin et le déroulement de la séance.

5- MISE A DISPOSITION POUR LES CLUBS ET MANIFESTATIONS

- En l'absence du personnel municipal en charge de l'entretien des vestiaires et de la désinfection des surfaces de contact, les espaces sont mis à la disposition des clubs avec les consignes, le matériel et les produits de désinfection. Cf annexe 3
- Pour le déroulement de manifestations, les clubs doivent prendre en charge l'application des mesures de désinfection des espaces collectifs ainsi que la stricte application des mesures de distanciation, du port obligatoire du masque et l'utilisation rigoureuse du gel hydro alcoolique.

Annexe : Note d'information aux associations sportives et aux établissements scolaires. DSL